

Commune d'AIZENAY

**Rapport annuel sur le Prix et la Qualité
du Service public (RPQS)**

Service de l'assainissement collectif

Exercice de l'année 2017

Table des matières

GLOSSAIRE	1
INDICATEURS APPLICABLES EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF A FOURNIR DANS LE CADRE DU SISPEA	2
1. CARACTERISATIONS TECHNIQUES DU SERVICE	3
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	3
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE PAR LE RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES (UNITAIRE OU SEPARATIF) (D201.0).....	4
1.4. NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS D'ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS AU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES (D202.0).....	4
1.5. CONVENTIONS DE TRANSFERT D'EFFLUENTS (ENVOI DES EFFLUENTS VERS UNE AUTRE COLLECTIVITE).....	4
1.6. NOMBRE D'ABONNEMENTS	4
1.7. VOLUMES FACTURES	4
1.8. DETAIL DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS.....	5
1.9. LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS).....	5
1.10. NOMBRE DE DEVERSOIRS D'ORAGE SUR LE RESEAU DE COLLECTE	5
1.11. OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	5
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	10
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	10
2.2. FRAIS D'ACCES AU SERVICE ET AUTRES PRESTATIONS	10
2.3. FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	11
2.4. FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE DE 120 M ³	11
2.5. RECETTES DU SERVICE	12
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	13
3.1. TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1).....	13
3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P202.2).....	13
3.3. CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3).....	13
3.4. CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION (P204.3).....	13
3.5. CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION (P205.3).....	14
3.6. TAUX DE BOUES EVACUEES SELON LES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION (P206.3).....	14
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	15
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGES EN 2017.....	15
4.2. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE	15
4.3. MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE.....	15
4.4. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	16
4.5. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	16
5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	17
5.1. MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE	

(P207.0).....17
5.2. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 1115-1-1
DU CGCT.....17

Glossaire

- Equivalent habitant (EH)*** : Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Elle correspond à un rejet de 60 grammes de DBO₅ par jour
- DBO₅*** : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours
- DCO*** : Demande biochimique en oxygène
- MES*** : Matières en suspension
- NTK*** : Azote Kjeldhal
- NGL*** : Azote global
- NH₄*** : Azote ammoniacal
- Ptot*** : Phosphore total
- tMS*** : Tonne de matières sèches
- SISPEA*** : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement
- EPCI*** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- STEP*** : Station d'épuration

Indicateurs applicables en assainissement collectif à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs des services

D201.0 : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

D202.0 : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

D203.0 : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

D204.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Indicateurs de performance

P201.1 : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

P202.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

P203.3 : conformité de la collecte des effluents

P204.3 : conformité des équipements d'épuration

P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration

P206.3 : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

P207.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

P251.1 : taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

P252.2 : nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

P253.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

P255.3 : indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

P256.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité

P257.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

P258.1 : taux de réclamations

1. Caractérisations techniques du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Commune d'Aizenay
- Descriptif du territoire desservi : Le Bourg de la commune d'Aizenay ainsi que le lieu-dit l'Augizière, le secteur de la Gombretière et le hameau de la Boule du Bois

➤ Compétences liée au service :

Collecte Transport Traitement
 Elimination des boues Contrôle des raccordements

➤ Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) :

- Bourg d'Aizenay,
- l'Augizière,
- Le hameau la Boule du Bois,
- La Zone d'Activités la Gombretière.

- Existence d'une étude de zonage Non Oui, date d'approbation : 26/01/2016
- Existence d'un règlement de service Non Oui, date d'approbation :
- Existence d'une CCSPL Non Oui

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 délégation de service public (affermage ou concession)

1.3. Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 8 485 habitants (Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers, domiciliées dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement au réseau collectif sur laquelle elles sont ou peuvent être raccordées).

1.4. Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0).

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2016 : 0

Nombre de conventions de rejet signées au 31/12/2016 : 0

1.5. Conventions de transfert d'effluents (Envoi des effluents vers une autre collectivité).

Néant.

1.6. Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés au 31/12/2017	2016	2017	Variation en %
- abonnés domestiques	3 217	3 394	+5,5 %
- abonnés non domestiques	31	31	0 %
Total des abonnés	3 217	3 425	+ 6,47 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.7. Volumes facturés

Volumes facturés [m³]	2016	2017	Variation en %
- aux abonnés domestiques	-	-	-%
- aux abonnés non domestiques	-	-	-%
Total des volumes facturés	274 267 m³	286 064 m³	+4,3%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.8. Détail des imports et exports d'effluents

Néant.

1.9. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

Linéaire [m]	2016	2017	Variation en %
Réseau séparatif (eaux usées)	70 805 m	96 000 m	+36%
Réseau unitaire	0 m	0 m	- %
Total réseau	70 805 m	96 000 m	+36%

1.10. Nombre de déversoirs d'orage sur le réseau de collecte

Nombre d'ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires par temps de pluie : 0 déversoirs d'orage.

1.11. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 2 stations d'épuration :

- La station d'épuration route de la Genète,
- La station d'épuration de la Boule du Bois.

Traitement des effluents

- Station d'épuration Route de la Genète :
 - Type de station : Boues Activées à aération prolongée
 - Commune d'implantation : Aizenay
 - Lieu-dit : Route de la Genète
 - Capacité nominale : 8 000 Equivalent Habitant (EH)

Le nombre d'abonnés raccordés à la station d'épuration est de 3 425 abonnés en 2017, dont 31 abonnés non domestique.

La population raccordée à la station d'épuration est d'environ 8 485 habitants.

Le rejet des eaux traitées par la station d'épuration se fait dans le ruisseau de la Vie via un petit cours d'eau passant par le lieu-dit « Le Vrignoux ».

Capacités nominales d'épuration :

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Capacité : 8 000 EH	480 kg/j	960 kg/j	720 kg/j	120 kg/j	32 kg/j

Paramètre	Débit de pointe	Débit journalier
Capacité : 8 000 EH	115 m ³ /h	1 200 m ³ /j

Charges polluantes en entrée de la station d'épuration en 2017 (Source : Rapport annuel 2017 du Conseil Départemental de la Vendée) :

Mois	Débit (m ³ /j)	% charge hydraulique	DBO ₅ (kg/j)	% charge organique	DCO (kg/j)	MES (kg/j)	NTK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Janv	1 089	91%	488	102%	926	391	0	0	11,4
Fév	1 535	128%	356	74%	727	380	92	92	10,4
Mars	1 940	162%	393	82%	947	554	0	0	12,4
Avril	1 095	91%	301	63%	722	312	0	0	6,92
Mai	1 150	96%	317	66%	786	517	97	97	12,7
Juin	1 130	94%	285	59%	608	359	0	0	10,6
Juil	919	77%	371	77%	689	328	0	0	11,2
Août	900	75%	401	84%	723	392	93	93	12,5
Sept	1 078	90%	331	69%	881	421	0	0	11,7
Oct	979	82%	325	68%	744	364	0	0	11,8
Noc	991	83%	374	78%	758	323	101	101	11,1
Déc	1 407	117%	457	95%	1 156	664	0	0	14,1

En 2017, la station d'épuration de la Genète est en moyenne à 99% de sa capacité hydraulique et à 76% de sa capacité organique.

Actuellement, l'étude de la construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune est en cours. Cette nouvelle station d'épuration permettra d'alléger celle de la Route de la Genète.

Prescriptions de rejet

A défaut de prescriptions spécifiques sur le rejet de la station d'épuration, les installations devront à minima répondre aux exigences présentées dans l'arrêté du 21 juillet 2015.

Autorisation en date du

Déclaration en date du 07/09/2010

Rejet autorisé d'après l'arrêté de rejet de la station d'épuration :

Débit qui ne peut être dépassé pendant aucune période de 24h consécutives	
1 200 m ³ /j	

Paramètre :	Fréquence de mesure sur la période	Concentration maximale (mg/l)	Concentrations rédhibitoires (mg/L)	Rendements minimaux (%)
Débit	365			
DBO ₅	12	20	80	80
DCO	12	90	250	75
MES	12	30	85	90
NTK	4	10		
NGL	4	15		
NH ₄	4	/		
NO ₃	4	/		
NO ₂	4	/		
Pt	12	2		
pH		6 – 8,5		

Rejet et rendement de la station d'épuration en 2017 (Source : Rapport annuel 2017 du Conseil Départemental de la Vendée) :

Concentration (mg/L) (rendement)	DBO ₅	DCO	MES	NTK	NGL	Pt
22/01	4 (99%)	57 (94%)	8 (98%)	0	0	0,27 (98%)
15/02	3 (99%)	33 (94%)	6,1 (98%)	2,38 (97%)	4,16 (95%)	0,23 (97%)
13/03	3 (98%)	30 (92%)	6,3 (97%)	0	0	0,41 (92%)
18/04	6 (98%)	48 (93%)	13 (96%)	0	0	0,08 (99%)
15/05	3 (99%)	39 (95%)	9,1 (98%)	2,52 (97%)	6,87 (93%)	0,34 (97%)
09/06	3 (99%)	30 (95%)	7,8 (98%)	0	0	0,31 (97%)
20/07	6 (99%)	68 (91%)	48 (87%)	0	0	1,7 (87%)
08/08	15 (97%)	97 (88%)	79 (81%)	6,51 (93%)	16,5 (83%)	2,3 (83%)
09/09	5 (97%)	62 (87%)	27 (88%)	0	0	0,99 (84%)
11/10	7 (98%)	68 (92%)	35 (91%)	0	0	1 (92%)
23/11	6 (99%)	57 (93%)	28 (92%)	4,27 (96%)	10 (91%)	1,2 (90%)
17/12	8 (97%)	58 (91%)	26 (93%)	0	0	0,83 (89%)
<i>Normes</i>	<i>20</i>	<i>90</i>	<i>30</i>	<i>10</i>	<i>15</i>	<i>2</i>

Les normes de rejet sont globalement respectées par la station d'épuration, excepté en Août 2017 où les normes ont été dépassées pour la plupart des paramètres.

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

Tonnage de boues produites	2016	2017	Variation en %
en tonnes de matière sèche (tMS)	76,8	86,6	+ 12,7%

Quantité de sous-produits

Tonnage de sous-produits	2016	2017	Variation en %
Sous-produits issus du dégrilleur (en t/an)	10,8	10,7	- 1%
Sous-produits issus du dessableur (en t/an)	9,12	9,34	+ 2,4%

Quantité de réactifs utilisés

Tonnage de réactifs utilisés	2016	2017	Variation en %
Chlorure Ferrique (en t/an) (file eau)	1,491	1,458	- 2,2 %
Chaux (en t/an) (file boue)	62,4	10,3	- 83,5 %
Polymères (en t/an) (file boue)	0,832	0,948	+ 13,9 %

STEP : AIZENAY – La Boule du Bois
Code SANDRE de la station : 0485003S0004

- Station d'épuration La Boule du Bois:
 - Type de station : Lagunage naturel
 - Commune d'implantation : Aizenay
 - Lieu-dit : La Boule du Bois
 - Capacité nominale : 269 Equivalent Habitant (EH)

Le rejet des eaux traitées par la station d'épuration de la Boule du Bois se fait dans le ruisseau de la Micherie.

Capacités nominales d'épuration :

Paramètre	Débit pointe	Débit	DBO5
Capacité : 269 EH	- m³/h	40 m³/j	16,1 kg/j

Charges polluantes en entrée de la station d'épuration (Source : Rapport annuel 2017 du Conseil Départemental de la Vendée) :

Paramètre	Débit (m³/j)	% charge hydraulique	DBO5 (kg/j)	% charge organique	DCO (kg/j)	MES (kg/j)	NTK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
25/09/2013	25,6	64%	9,46	59%	25,9	11	3,15	3,15	0,407
08/04/2015	37,4	94%	10,9	68%	29	13,8	3,06	3,06	0,378
06/11/2017	16,9	42%	7,44	46%	18,1	9,97	2,11	2,11	0,22

Sur les 3 dernières années, la station d'épuration est en moyenne à 58% de sa capacité organique et à 67% de sa capacité hydraulique.

Prescriptions de rejet :

A défaut de prescriptions spécifiques sur le rejet de la station d'épuration, les installations devront à minima répondre aux exigences présentées dans l'**arrêté du 21 juillet 2015**.

Rejet autorisé d'après l'arrêté du 21 juillet 2015 :

Paramètre :	Fréquence de mesure sur la période	Concentration (mg/L)	Concentrations rédhibitoires (mg/L)	Rendements minimaux (%)
DBO ₅	1 bilan tous les deux ans	35	70	60
DCO	1 bilan tous les deux ans	200	400	60
MES	1 bilan tous les deux ans	150	150	50

Rejet et rendement de la station d'épuration (Source : Rapport annuel 2017 du Conseil Départemental de la Vendée) :

Paramètre	DBO5 (mg/L)	DCO (mg/L)	MES (mg/L)	NTK (mg/L)	NGL (mg/L)	Pt (mg/L)
25/09/2013	6 (98%)	127 (81%)	61 (86%)	16,3 (87%)	16,3 (87%)	1,84 (88%)
08/04/2015	3 (99%)	34 (96%)	46 (88%)	17,7 (78%)	17,8 (78%)	2,48 (75%)
06/11/2017	3 (99%)	79 (93%)	110 (81%)	46,8 (63%)	46,9 (63%)	8 (39%)
<i>Normes</i>	35	200	150	/	/	/

Les normes de rejet de la station d'épuration sont respectées.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	16,00 €	16,00 €	+ 0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tarif 40 premiers m ³	0,4769 €/m ³	0,4769 €/m ³	+ 0,00 %
	Tarif au-delà de 40 m ³	1,3281 €/m ³	1,3281 €/m ³	+ 0,00 %
Volume forfaitaire annuel par personne au foyer (foyer alimenté par un puit)		25 m ³ /an, dans la limite de 5 x 25 m ³	25 m ³ /an, dans la limite de 5 x 25 m ³	/
Taxes et redevances				
Taxes	Assujettissement TVA	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
	Taux	10 %	10 %	- %
Redevances (€ HT/m ³)	Pollution (zone majorée)	- €/m ³	- €/m ³	- %
	Modernisation des réseaux	0,18 €/m ³	0,18 €/m ³	- %

Remarque : L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les régies et obligatoire en cas de délégation de service public.

2.2. Frais d'accès au service et autres prestations

Intitulé du tarif	2016	2017	Variation
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	1 387 € HT	1 450 € HT	4,5 %

2.3. Fixation des tarifs en vigueur

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice de l'année 2017 et pour l'exercice de l'année 2018 sont les suivantes :

Date de la délibération	Date d'effectivité de la délibération	Objet de la délibération
13/12/2016	01/01/2017	Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)
27/10/2016	01/01/2017	Tarifs redevance assainissement année 2017
21/02/2018	01/01/2018	Tarifs redevance assainissement année 2018

2.4. Facture d'assainissement type de 120 m³

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe	16,00	16,00	+ 0,00 %
Part Proportionnelle	129,324	129,324	+ 0,00 %
Redevances et taxes			
Redevance Pollution	-	-	0 %
Redevance pour modernisation des réseaux	21,60	21,60	0 %
TVA 5,5 %	-	-	- %
TVA 10 %	16,69	16,69	+ 0,00 %
Total TTC			
	183,61	183,61	+ 0,00 %

Le prix théorique de la part assainissement au m³ d'eau est de 1,53 € en 2017.

2.5. Recettes du service

Recettes de la collectivité			
	Année 2016	Année 2017	Variation
Recettes liées à la facturation de la consommation d'eau des usagers			
Redevance d'assainissement collectif (abonnements et consommations)	219 031,31	334 638,68	+ 52,78%
Redevance pour modernisation des réseaux	52 095,51	-	- 100 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux (raccordements)	80 446,00	127 350,00	+ 58 %
Locations diverses	4 476,00	4 674,00	+ 4,42 %
Total des recettes	356 048,82	466 662,68	+ 31,07 %

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est :

$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100 = 99 \%$$

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

Absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	0	<input type="checkbox"/>
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	<input checked="" type="checkbox"/>
Mise à jour du plan au moins annuelle	20	<input type="checkbox"/>
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	+ 10	<input type="checkbox"/>
Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	+ 10	<input type="checkbox"/>
Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)	+ 10	<input checked="" type="checkbox"/>
Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	+ 10	<input type="checkbox"/>
Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	+ 10	<input checked="" type="checkbox"/>
localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	+ 10	<input checked="" type="checkbox"/>
existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	+ 10	<input checked="" type="checkbox"/>
mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des canalisations	+ 10	<input type="checkbox"/>

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 50 sur 100.

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

La collecte des effluents est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015 :

Non Oui

3.4. Conformité des équipements d'épuration (P204.3)

Les équipements sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015 :

Non Oui

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Station d'épuration de la Genète :

La performance des ouvrages est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015 :
 Non Oui

Station d'épuration de la Boule du Bois :

La performance des ouvrages est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015 :
 Non Oui

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Station d'épuration de la Genète :

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur et si la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filières mises en œuvre			Tonnes de MS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	<input type="checkbox"/> Non conforme	196

Le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est :

$\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100 = 100 \%$

Station d'épuration de la Boule du Bois :

Sans objet en 2017. Les lagunes ont été curées en 2011.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux engagés en 2017

Les montants financiers des travaux engagés au cours de l'exercice de l'année 2017 sont les suivants :

Montants des travaux engagés pendant l'exercice budgétaire de l'année 2017 ➤ Néant	198 160,20 €
Montants des subventions ➤ Sans Objet	44 341,20 €
Montants des contributions du budget général	0 €

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre de l'année 2017 est le suivant :

	Année 2016	Année 2017
Encours de la dette au 31 décembre (en capital)	0	0
Annuité de remboursement de la dette au cours de l'exercice	0	0
➤ <i>dont en intérêts</i>	0	0
➤ <i>dont en capital</i>	0	0

4.3. Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	Année 2016	Année 2017
Montant des amortissements	131 311,50	210 976,06

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Liste des travaux	Montant prévisionnel (€ HT)
Rue des Parcs - Réfection réseau EU	109 626,28
Création de 2 antennes assainissement 6 ter route des Sables	5 257,88
Création d'une antenne assainissement 4 avenue des Clouzils	2 602,76
Création d'une antenne assainissement rue du Muguet	2 897,60
Création d'une antenne assainissement 3 rue du Bourg aux Moines	1 887,52
Création d'une antenne assainissement 2 bis route de Venansault	2 027,30
Création d'une antenne assainissement centre de loisirs "Chouette & Cie"	7 621,84
Extension du réseau d'assainissement rue Victor Hugo	7 899,00
Création d'une antenne assainissement 14 ter route de Nantes	3 096,90
Extension du réseau d'assainissement rue des Chaumes	8 167,16
Modification du réseau d'assainissement rue Villeneuve	16 527,28
Création de 2 antennes assainissement rue André Marie Ampère	2 614,28
Création d'une antenne assainissement 25 route de Maché	2 194,92
Création d'une antenne assainissement 7 rue Victor Hugo	1 764,66
Création d'une antenne assainissement 9 rue Victor Hugo	1 724,28
Création d'une antenne assainissement 29 route de Martinet (Les Jardins Réunis)	1 878,80
Création d'une antenne assainissement 3 ter route de Martinet	2 272,46
Création d'une antenne assainissement 118 route des Sables	2 327,06
Création de 3 antennes assainissement 136 route de Nantes	4 448,22
Création d'une antenne assainissement 2 route de Venansault	2 117,94
TOTAL	188 954,14

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Sans Objet

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Montant des abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

	Année 2016	Année 2017
Nombre d'abandons de créances	1	1
Montant des abandons de créances	500 €	100 €
Versements à un fond de solidarité	0 €	0 €

Au cours de l'année n, l'indicateur relatif aux abandons de créances et versements à un fonds de solidarité est donc de :

$$\frac{\text{montant des abandons de créance + versements à un fonds de solidarité}}{\text{volume facturé}} = 0,00035 \text{ €/m}^3$$

5.2. Opérations de coopération décentralisée en application de l'article L 1115-1-1 du CGCT

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Néant